

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



8 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



8 coupons annuels dont le dernier est variable



Investissement socialement responsable (ISR) certifié par Forum Ethibel



Coupons soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023** (en abrégé **BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à verser un coupon annuel et à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale, à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 8 ans.
- ✓ Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à 8 coupons annuels. Les 7 premiers sont fixés à 0,25% (brut). Le dernier coupon est variable, avec un minimum de 0,25% (brut). Le rendement actuariel minimal sera donc de 0% (avant déduction du précompte mobilier).
- ✓ Le montant du dernier coupon annuel est associé à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity, composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de critères financiers. Il sera égal à 80% de toute hausse enregistrée par l'indice par rapport à sa valeur de départ, avec un minimum de 0,25% (brut).



Investissement ISR certifié par Forum Ethibel

Si vous attachez une grande importance à l'aspect éthique, durable et socialement responsable de vos choix d'investissement, la **certification par Forum Ethibel** vous offre une **double garantie**.

1. Vous avez la **certitude que l'argent prêté à l'émetteur est investi de manière éthique**, sous forme de crédits ou de participations dans des entreprises poursuivant un objectif social, écologique ou sociétal plus important que la réalisation de bénéfices (Les critères définissant une entreprise sociale sont détaillés dans le certificat de Forum Ethibel). Ce emploi est en outre reconstruit chaque année.
2. La prime de remboursement est liée à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity dont la composition est soumise à des critères ESG et éthiques. **Tous les 3 mois, le respect de la méthodologie de sélection des actions est contrôlé et certifié par Forum Ethibel.**

Vous trouverez plus d'informations sur la certification de la BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023 et de l'indice Ethical Europe Equity sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} septembre à 9 h au 30 octobre 2015 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre** au n° **02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



L'indice Ethical Europe Equity

Pour conforter son aspect éthique et socialement responsable, la BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023 a choisi d'adosser son rendement à l'indice Ethical Europe Equity. Cet indice a été développé par Solactive AG, à la demande des experts de BNP Paribas, en étroite collaboration avec VIGEO et Forum Ethibel.

- **VIGEO** est le premier expert européen de la performance responsable. Fondé en 2002, par Nicole Notat, VIGEO mesure les performances et les risques des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale: environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.
- **Forum Ethibel** est une association indépendante belge, créée en 1992 et reconnue en tant qu'expert de la notation, du contrôle indépendant et de la certification de produits répondant à des standards éthiques.
- **Solactive AG**, est un fournisseur allemand, créé en 2007, spécialisé dans les domaines du développement, du calcul et de la gestion d'indices de marchés financiers.

L'indice Ethical Europe Equity est composé de 30 actions européennes, sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse parmi l'**ensemble des sociétés notées par VIGEO**. Sa composition est déterminée sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi qu'éthiques, d'une part, et de critères financiers, d'autre part. Pour coller à la réalité du marché, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon la méthodologie décrite en page 3.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice Ethical Europe Equity et pourrez en suivre l'évolution sur le site www.solactive.com/equity-indexing/custom-indices/?lang=en&index=DE000SLA5EE6

Indice de type "Price"

L'indice Ethical Europe Equity est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Vous trouverez plus d'informations sur ces trois partenaires sur www.vigeo.com
www.forumethibel.org
www.solactive.com

Composition de l'indice au 01.08.2015

#	Société	Pays	Secteur
1	Next plc	Royaume-Uni	Détaillant
2	Legal & General Group plc	Royaume-Uni	Services financiers
3	Vivendi SA	France	Médias
4	TeliaSonera AB	Suède	Télécoms
5	Gecina SA	France	Immobilier
6	Munich Re AG	Allemagne	Réassurance
7	Allianz SE	Allemagne	Services financiers
8	Enagas SA	Espagne	Énergie
9	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
10	National Grid plc	Royaume-Uni	Énergie
11	Terna Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services
12	Telefonica SA	Espagne	Télécoms
13	TDC A/S	Danemark	Services télécoms
14	Scor SE	France	Réassurance
15	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Soins de santé
16	Gas Natural SDG SA	Espagne	Énergie
17	AstraZeneca plc	Royaume-Uni	Soins de santé
18	Red Electrica Corporacion SA	Espagne	Énergie
19	Pearson plc	Royaume-Uni	Médias
20	Danske Bank A/S	Danemark	Finance
21	Intu Properties plc	Royaume-Uni	Immobilier
22	SSE plc	Royaume-Uni	Services
23	Old Mutual plc	Royaume-Uni	Assurance
24	Vodafone Group plc	Royaume-Uni	Télécoms
25	Swiss Re AG	Suisse	Réassurance
26	Provident Financial plc	Royaume-Uni	Services financiers
27	Telenor ASA	Norvège	Télécoms
28	Aviva plc	Royaume-Uni	Assurance
29	Zurich Insurance Group AG	Suisse	Assurance
30	Assicurazioni Generali SpA	Italie	Assurance

Source: Solactive AG.

Avertissement

L'indice Ethical Europe Equity a été lancé le 16 avril 2013. Il ne dispose donc que d'un historique relativement limité. Le graphique ci-dessous n'a dès lors qu'une valeur indicative et ne constitue pas un indicateur fiable pour l'avenir.

Évolution comparée de l'indice Ethical Europe Equity et de l'indice EURO STOXX 50 (50 principales actions de la zone euro) depuis le 16.04.2013 (données rebasées à 100 au 16.04.2013)



— Ethical Europe Equity
— EURO STOXX 50

Source: Bloomberg.

Le 7 août 2015, l'indice Ethical Europe Equity a clôturé au niveau de 214,997.

Sur la période du 16 avril 2013 au 7 août 2015, il a affiché un rendement actuariel de 15,35% (contre 15,47% pour l'indice EURO STOXX 50).

Méthodologie de la sélection des 30 actions composant l'indice

Univers d'investissement: sociétés notées par VIGEO

La base de notation Equitics® rassemble les analyses et opinions de VIGEO sur plus de 2.000 entreprises cotées, émetteurs obligataires et monétaires (sociétés non cotées, collectivités locales, institutions publiques) dans 6 domaines d'évaluation et sur 38 critères.
https://www.bnpparibasfortis.be/analyse_vigeo

Première étape: sélection sur base d'un filtre ESG

Le premier filtre de la sélection consiste à ne retenir que les entreprises européennes affichant un score supérieur 1/ à la moyenne de leur secteur d'activité ET 2/ à la moyenne globale de l'univers d'investissement.

→ **L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises comptant parmi les meilleures en termes de pratiques et de performances ESG.**

Deuxième étape: sélection sur base de critères financiers

Liquidité

Un premier filtre vise à privilégier les **sociétés les plus liquides** (sur base du volume moyen d'échange quotidien sur 20 jours).

Dividendes

Un deuxième filtre permet d'identifier les **sociétés distribuant des dividendes élevés**, en ne retenant que les actions présentant un rendement du dividende supérieur à 115% du rendement du dividende moyen des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

→ **Les entreprises ainsi retenues se distinguent par leur liquidité boursière et leur solidité financière.**

Volatilité

Un dernier filtre permet d'identifier **les 30 actions les moins risquées**, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois.

La **pondération** de chacune de ces 30 actions est ensuite déterminée **en fonction de sa volatilité**. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice.

→ **Cette sélection et la pondération qui en découle permettent de réduire au maximum la volatilité et donc le risque de l'indice.**

Troisième étape: contrôle sur base de critères éthiques

Un dernier filtre éthique, appliqué aux 30 actions retenues, vise à exclure et à remplacer les entreprises

- réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le nucléaire,
- impliquées de façon majeure dans la production ou la distribution de produits et services liés aux jeux de hasard, au tabac et à l'armement,
- faisant l'objet de controverses majeures en matière de Droits de l'Homme ou du droit du travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail,
- faisant l'objet de controverses environnementales majeures.

Contrôle indépendant

Chaque trimestre, la conformité de l'indice aux critères éthiques est contrôlée par Forum Ethibel, qui rend publiques ses déclarations de certification.

→ **L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises répondant également aux critères éthiques spécifiquement établis pour l'indice.**

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions

- les plus éthiques, socialement responsables et durables,
- liquides, financièrement saines et solides puisque capables de distribuer des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.



Double source de rendement

La BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023 permet à l'investisseur prudent de viser un rendement final potentiellement attrayant en combinant

- les atouts défensifs d'un investissement obligataire, et
- le potentiel d'un investissement en actions à long terme.

Côté obligataire: 8 coupons annuels et le remboursement à 100% à l'échéance

La BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023 donne droit¹:

- à huit coupons annuels de 0,25% (brut), le dernier étant susceptible d'être plus élevé (voir ci-dessous). Le rendement actuariel minimal à l'échéance sera ainsi de 0% (avant déduction du précompte mobilier);
- au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance.

Dates de distribution	
1	14 novembre 2016
2	13 novembre 2017
3	12 novembre 2018
4	12 novembre 2019
5	12 novembre 2020
6	12 novembre 2021
7	14 novembre 2022
8	13 novembre 2023

Côté potentiel actions: 80% de toute hausse de l'indice Ethical Europe Equity

Comme précisé ci-dessus, le huitième et dernier coupon annuel distribué par la BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023 est **variable et associé à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity**.

De minimum 0,25% (brut), son montant sera égal à 80% de toute performance positive enregistrée par l'indice.

La **performance de l'indice** correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

Valeur initiale: cours de clôture du 2 novembre 2015.

Valeur finale: moyenne des cours de clôture relevés à 25 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 octobre 2023.

Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement final

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	Années 1 à 7 Distribution d'un coupon annuel de 0,25%	Remboursement ¹ à l'échéance (capital + dernier coupon annuel)	Rendement actuariel ²
-50%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + 0,25\% = 100,25\%$	0%
-40%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + 0,25\% = 100,25\%$	0%
-15%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + 0,25\% = 100,25\%$	0%
0%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + 0,25\% = 100,25\%$	0%
+15%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + (15 \times 80\%) = 112\%$	+1,35%
+40%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + (40 \times 80\%) = 132\%$	+3,47%
+50%	$7 \times 0,25\% = 1,75\%$	$100\% + (50 \times 80\%) = 140\%$	+4,23%

1 Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

2 Rendement actuariel sur base du prix d'émission de 102% et avant déduction du précompte mobilier.





Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risques liés au sous-jacent:** l'indice Ethical Europe Equity a été créé en avril 2013. Il ne dispose donc que d'un historique limité. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié qu'un indice boursier comme l'EURO STOXX 50. En cas de survenance de certains événements exceptionnels concernant l'indice (comme sa suspension ou sa non publication), l'agent de calcul des Notes en informera les détenteurs des Notes et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'agent de calcul, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent dans le cadre des Notes. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou si il annonce la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, alors l'agent de calcul procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes en utilisant les formules et méthodes de calculs de l'indice telles qu'elles étaient applicables avant cet événement.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity et celle des taux d'intérêt.
- ✓ **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure (comme, par exemple, si il est illégal, impossible ou impraticable pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes et/ou dans le cas d'une transaction de couverture), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes diminuée des coûts éventuels de l'émetteur (et/ou des sociétés liées) pour dénouer ses transactions de couverture.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 9 juin 2015, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de son **supplément** daté du 6 août 2015,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 31 août 2015.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Un deuxième supplément au Prospectus de base, incorporant les rapports semi-annuels 2015 de l'émetteur et du garant, sera publié début septembre 2015. Les investisseurs qui auraient déjà souscrit à ces titres avant que ce supplément soit publié auront le droit d'annuler leur souscription pendant deux jours ouvrables à partir de la publication de ce nouveau supplément sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions. La date de fin de ce droit de retrait sera mentionnée dans le supplément en question.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS1258422671 - Série N076.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.



Durée

Date d'émission et de paiement: 12 novembre 2015.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale.

Date d'échéance: 13 novembre 2023, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

• **Sous-jacent:** indice Ethical Europe Equity.

• **Droit à 8 coupons annuels:**

- les 7 premiers sont de 0,25% (brut);
- le huitième et dernier coupon est variable. Il sera égal à 80% de toute performance positive de l'indice Ethical Europe Equity par rapport à sa valeur initiale, avec un minimum de 0,25% (brut).



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de la note d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du précompte mobilier a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner, auprès de leur conseiller fiscal, quant aux règles et régime fiscaux qui leur sont applicables. Cela joue notamment pour la déduction des intérêts notionnels ainsi que pour l'octroi du taux réduit progressif dont les sociétés assujetties à l'impôt des sociétés en Belgique peuvent bénéficier sous certaines conditions.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F SRI SOCIAL BUSINESS NOTE 2023 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;
- au service Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.